

Résilience climatique des pêcheries : Existe-t-il un risque d'effondrement des ressources halieutiques de l'écorégion marine du plateau nord- brésilien ?

Rapport de la session 2

COP30 - Conférence des Nations unies sur les
changements climatiques 20 novembre 2025 |

Belém, Brésil



COP30
BRASIL
AMAZÔNIA
BELÉM 2025



© Tony Nalovic

Résumé

La séance s'inscrit dans la continuité de celle de la veille, intitulée « *Impact de la pêche INN sur la biodiversité de l'écosystème marin du plateau continental nord du Brésil et implications du changement climatique* ».

Un lien clair a été établi entre les **niveaux élevés de pêche INN et l'état de tous les taxons étudiés**. La session 1 s'est terminée par une invitation à la session 2, portant sur la **résilience climatique des pêcheries dans l'écorégion maritime du nord du Brésil et de la Guyane**, avec un accent particulier sur les **populations de vivaneaux rouges et de Sciaenidae**.

Un aperçu des pêcheries de la région a été présenté, soulignant **l'interdépendance des ressources halieutiques à travers le plateau guyanais**, qui s'étend sur quatre pays.

Résumé général de la session

Conservation des espèces marines en Guyane française

L'**écosystème marin des Guyanes**, qui fait partie de la grande écorégion marine des Guyanes du Nord et de l'écosystème du plateau continental nord-brésilien, constitue un système d'une biodiversité exceptionnelle. Ces régions abritent **des habitats essentiels pour des pêcheries historiquement importantes** et constituent **des sources de protéines et de revenus pour les populations côtières locales**. Ces systèmes sont de plus en plus menacés par **de nombreux facteurs liés au changement climatique**.

Ces zones de pêche multinationales (Guyana, Suriname, Guyane française et États d'Amapa et de Pará au Brésil) abritent d'importantes pêcheries, dont deux revêtent une importance économique particulière, le **vivaneau rouge** (*Lutjanus purpureus*) et l'**acoupa rouge** (*Cynoscion acoupa*). Ces deux espèces sont soumises à **des pressions de pêche croissantes**, notamment la pêche **illicite, non déclarée et non réglementée (INN)**, qui pose des défis socio-économiques supplémentaires dans tous les pays. Si l'on tient compte de l'impact des facteurs de stress climatiques croissants sur ces ressources, les **effets cumulés** comprennent une exploitation très déséquilibrée et une perte accélérée des ressources halieutiques et écologiques associées.

Les effets du changement climatique peuvent se répercuter en cascade et amplifier les impacts négatifs sur les populations, augmentant ainsi la **vulnérabilité des populations déjà surexploitées**. Le réchauffement des océans, les conditions météorologiques extrêmes et l'acidification des océans peuvent également affecter la biologie et la répartition des espèces, dégrader leurs habitats et réduire la résilience de leurs populations.

Au-delà de l'impact direct de la pêche sur les espèces ciblées, certaines pêcheries, notamment celles qui ciblent l'acoupa rouge et sa vessie natatoire à l'aide de filets maillants dérivants, ont un impact direct sur plusieurs espèces emblématiques et protégées de la région, notamment plusieurs espèces de tortues marines, le dauphin de Guyane (*Sotalia guianensis*), ainsi que les requins et les raies. Ces pratiques de pêche, et en particulier le segment INN non réglementé, affaiblissent les résultats reproductifs et compromettent la durabilité des pêcheries locales et régionales.

Compte tenu du consensus sur les situations critiques auxquelles ces deux espèces sont confrontées dans la région, cette session a abordé les besoins immédiats d'une coopération régionale renforcée afin d'intégrer des mesures de gestion des pêches pour la conservation des zones critiques et d'intégrer de manière adaptative les principes de résilience climatique dans la gestion des ressources marines sur le plateau continental des Guyanes. Elle a également abordé la nécessité de réglementer le commerce international des vessies natatoires afin de garantir sa durabilité et sa traçabilité.

Résumé des présentations individuelles

Vous trouverez ci-dessous une brève description des présentations données par les intervenants et les principaux points forts de leurs exposés.

Vivaneau rouge, *Lutjanus purpureus*

*Aperçu de l'évaluation de la liste rouge du vivaneau rouge, *Lutjanus purpureus*, en tenant compte des attributs prioritaires pour la résilience climatique à long terme.*



Beatrice Padovani-Ferreira, représentant le Groupe de spécialistes des vivaneaux, des dorades et grogneurs de l'IUCN, a expliqué le **processus et les conclusions des évaluations de la Liste rouge pour les espèces de poissons importantes sur le plan commercial**, en mettant l'accent sur **le vivaneau rouge dans la région des Guyanes et du Brésil**. Le groupe évalue le **statut des espèces** à l'aide des données biologiques, halieutiques et de gestion disponibles, en tenant compte de facteurs tels que la durée de génération et la réduction à long terme de la taille estimée des populations afin d'évaluer les risques pour la conservation.

Le vivaneau rouge est une **espèce à longue durée de vie et à forte valeur marchande**, ciblée par les pêcheries côtières. Bien qu'il puisse résister à une pêche durable, ses caractéristiques biologiques le rendent **vulnérable à la surpêche**. À partir de **données nationales** (Brésil, Guyane française, Suriname, Guyana, Trinité-et-Tobago, Venezuela, Colombie), **la taille et le déclin des populations** ont été estimés en fonction de **la superficie de l'habitat, de la répartition des stocks et de la pression de pêche**. Malgré le manque de données, les analyses indiquent un **déclin global de la population d'environ 50 %** dans le passé et prévoient une poursuite de ce déclin à l'avenir si aucune mesure n'est prise, ce qui place l'espèce **près du seuil de la catégorie « en danger » de la Liste rouge de l'IUCN** (elle est actuellement classée « vulnérable »), avec un risque d'aggravation des tendances en matière de pêche INN. Dans le nord du Brésil, **150 bateaux de pêche au vivaneau rouge sont enregistrés, mais selon certains rapports, de nombreux autres opèrent illégalement**.

Les modèles d'évaluation des stocks du Brésil et de la Guyane française suggèrent que l'espèce est légèrement **surexploitée** et **dépasse le rendement maximal durable**. Une préoccupation majeure est la **capture généralisée d'individus plus petits, souvent avant leur première maturité, en raison de la demande du marché pour des poissons de taille standard**, ce qui nuit au rétablissement des stocks. Les fluctuations des captures et des captures par unité d'effort en Guyane française reflètent probablement **une exploitation élevée des juvéniles en raison des demandes du marché**.

Les mesures de gestion proposées et existantes comprennent la fixation d'une taille minimale, **la protection des saisons de reproduction, la mise en place d'un quota, l'amélioration de l'application de la réglementation, la réduction de la pêche INN et la mise en œuvre d'une gestion par zone, telle que les aires marines protégées, en s'appuyant sur les connaissances des pêcheurs. La protection spatiale est particulièrement importante** compte tenu de la connectivité des larves et des courants océaniques régionaux, qui peuvent favoriser la reconstitution des stocks au-delà des frontières nationales. Les recommandations comprennent également une augmentation de la sélectivité des engins de pêche afin de réduire la mortalité des juvéniles.

Le changement climatique ajoute une incertitude et un risque importants en modifiant potentiellement **la répartition des espèces, la période de reproduction, le succès du recrutement et la structure des écosystèmes, et en augmentant les événements extrêmes multifactoriels tels que les vagues de chaleur marines**. Ces changements peuvent réduire la résilience naturelle des espèces et introduire davantage d'incertitude dans les décisions de gestion des pêches.

Beatrice Padovani-Ferreira a souligné la nécessité de **s'orienter vers une gestion des pêches résiliente au changement climatique qui intègre les dimensions écologiques, socio-économiques et de gouvernance**. Cette approche nécessite une prise de décision inclusive, transparente et à plusieurs échelles, une meilleure collecte de données et une coopération régionale plus forte.

En conclusion, dans un scénario de statu quo, **le déclin du vivaneau rouge devrait se poursuivre, ce qui pourrait entraîner un reclassement à un niveau de menace plus élevé sur la Liste rouge de l'UICN**. La mise en œuvre urgente des mesures de conservation et de gestion convenues, le renforcement de la collaboration régionale, l'inclusion des parties prenantes (en particulier les pêcheurs) et la planification de la résilience climatique sont essentiels pour empêcher une nouvelle détérioration des populations de vivaneau rouge.



© A. Gonzalez

Acoupa Rouge, *Cynocion acoupa* 2021 – Mise à jour de l'évaluation de la Liste rouge en 2026

SSG Sciaenidae et représentation mondiale et profils de déclin/effondrement des populations mondiales de gros courbines.



Seah Ying Giat (membre du Groupe de spécialistes des courbines et tambours de la CSE de l'UICN) indique que les populations mondiales de courbines et de poissons tambours connaissent des déclin rapides, principalement dus à une exploitation intensive alimentée par le commerce à forte valeur ajoutée des vessies natatoires. La demande en vessies natatoires de grande taille a fortement augmenté, transformant plusieurs espèces en produits de luxe plutôt qu'en ressources alimentaires. Cette pression économique a encouragé des pratiques de pêche non durables, notamment la capture ciblée d'individus matures, le rejet de la chair et réseaux de commerce illégal. De nombreuses pêcheries opèrent avec une réglementation limitée, une application laxiste et une traçabilité insuffisante, ce qui aggrave encore l'effondrement des populations. **Il est alarmant de constater que plusieurs espèces présentent désormais des aires de répartition géographiques restreintes, une faible résilience et un recrutement en déclin, ce qui soulève de sérieuses inquiétudes quant à leur viabilité à long terme.**

Malgré le **risque croissant d'extinction**, les données fiables sur les populations de nombreuses espèces de courbines restent **rare**s, ce qui empêche toute évaluation précise et toute mesure de gestion opportune. **L'étiquetage erroné et la transformation des poissons masquent la véritable identité des espèces**, ce qui complique la surveillance et la sensibilisation des consommateurs. **L'aquaculture n'a pas suffisamment réduit la pression sur les stocks sauvages et pourrait même stimuler davantage la demande. Des menaces combinées** telles que la dégradation de l'habitat, la mortalité due aux prises accessoires et la pollution intensifient l'impact de la surpêche. **Sans une collaboration internationale plus forte, une meilleure collecte de données et une intervention politique urgente, l'exploitation continue pourrait pousser plusieurs courbines commercialement importantes vers un effondrement irréversible de leur population.**



Le cas de l'acoupa rouge en Guyane française



Fabien Blanchard, directeur de l'Ifremer en Guyane française, a expliqué **comment la surpêche est évaluée à l'aide de deux indicateurs principaux : la mortalité par pêche (F) et la biomasse (B)**. Si la mortalité par pêche observée dépasse le taux de pêche maximal durable, il y a surpêche. Si cette situation perdure, elle peut entraîner l'effondrement des stocks. Par ailleurs, si la biomasse d'un stock halieutique tombe en dessous du niveau nécessaire à sa durabilité, le stock est considéré comme surexploité. Il s'agit de deux indicateurs distincts mais complémentaires.

En Guyane française, **la production halieutique a connu une forte variabilité, avec un déclin notable au cours des dix dernières années**. Les indicateurs diagnostiques suggèrent que **la pression de pêche**, en particulier celle exercée par la pêche étrangère et illégale, **est très élevée, estimée entre 0,7 et 3,3 fois le niveau de pêche locale selon une étude réalisée en 2024 en partenariat avec le WWF et le Comité des pêches de Guyane française**. **Dans certains cas, les captures étrangères d'acoupa rouge sont jusqu'à 4 fois supérieures aux captures françaises**.

Lorsque l'effort de pêche illégal est pris en compte dans le diagnostic, **la trajectoire de la pêche passe de durable à clairement non durable à long terme**. Cela confirme une situation de surpêche et un risque d'effondrement.

Historiquement, deux **espèces de Cynocion (*Cynoscion acoupa* et *Cynoscion virescens*)** constituaient les principaux stocks de poissons capturés en Guyane française, mais **leur abondance a considérablement diminué au cours des dix dernières années**. Elles ne sont plus dominantes, leur production ayant chuté à des niveaux similaires à ceux d'autres espèces.

Le principal facteur à l'origine de cette surexploitation serait le **commerce très lucratif des vessies natatoires**. Des études menées en Guyane française par **Siyu Lam** montrent que **les vessies natatoires de haute qualité peuvent se vendre plus de 115 euros le kilogramme, alors que la chair du poisson ne se vend qu'environ 3 à 4 euros le kilogramme**. Cette différence de prix importante incite fortement à la surpêche et à la pêche illégale.

Fabien Blanchard conclut que les **incitations économiques**, en particulier le marché des vessies natatoires, sont une **cause majeure de l'exploitation non durable actuelle des stocks halieutiques**.

Impact mondial des pêcheries au filet maillant ciblant les courbines sur la mégafaune : considérations relatives aux prises accessoires dans le cadre de la CITES et de la CMS.



Sue Fisher (conseillère politique, Animal Welfare Institute) a décrit **comment la demande mondiale croissante en vessies natatoires de poissons et la « ruée vers l'or » qui en résulte provoquent une double crise : la surexploitation des poissons pour leurs vessies natatoires nuit non seulement aux espèces ciblées, risquant d'avoir de graves répercussions sur la sécurité alimentaire et les économies côtières, mais les filets maillants principalement utilisés constituent également une menace importante pour la mégafaune marine susceptible d'être capturée accidentellement.** Cela inclut des espèces de **dauphins, de marsouins, de dugongs, de tortues marines, de requins et de raies** protégées par la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (CMS). Au Suriname, en Guyane et au Brésil, la pêche au ***Cynosium acoupa***, dont la valeur annuelle atteint désormais **près de 100 millions d'euros**, entraîne la capture accidentelle de 89 espèces supplémentaires. **Parmi celles-ci, 25 sont en danger critique d'extinction, 28 sont vulnérables et 21 sont inscrites aux annexes de la CITES et/ou de la CMS, notamment le *Sotalia guianensis*, en voie de disparition.**

La communauté internationale réagit à cette situation d'urgence : **des résolutions ou des déclarations exprimant une vive préoccupation ont récemment été adoptées par le Parlement européen** (https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-10-2025-0255_EN.html), **l'UICN et la Commission baleinière internationale (CBI)**, et une collaboration entre la CMS, la CBI, la FAO et la CITES devrait être adoptée lors de la prochaine réunion de la Conférence des Parties à la CMS (<https://www.cms.int/document/bycatch-and-other-fisheries-induced-mortality>). Si les États de l'aire de répartition des courbines continuent de ne pas garantir la durabilité et la traçabilité de la pêche à la vessie natatoire, il est probable que la CITES inscrive les espèces ciblées dans ses annexes, réglementant voire interdisant le commerce international de la vessie natatoire. Les États de l'aire de répartition s'exposeront alors à des mesures de conformité, pouvant aller jusqu'à **des sanctions commerciales**, s'ils ne mettent pas en œuvre et n'appliquent pas correctement ces inscriptions. C'est déjà le cas au Mexique, où le *Phocoena sinus*, espèce en danger critique d'extinction, est menacé d'extinction en raison de la pêche illégale et du commerce international du *Totoaba macdonaldi*.

Évaluation de *Cynoscion acoupa* dans la Liste rouge 2021 - mise à jour en 2026



Tony Nalovic (membre de plusieurs groupes de spécialistes de l'IUCN) a examiné le **déclin des grandes espèces de courbines, en particulier *Cynoscion acoupa*, dans l'ensemble écologique guyanais**. Il établit un parallèle inquiétant avec l'effondrement passé de grandes espèces de Sciaenidés, telles que le Bahaba chinois, soulignant que les prix de la vessie natatoire ont grimpé en flèche à mesure que l'espèce se raréfiait. Aux États-Unis, le **stocks de tambour rouge (*Sciaenops ocellatus*) ne s'est rapidement remise de son effondrement qu'après la mise en place d'une interdiction totale de la pêche entre 1981 et 1985**, ce qui souligne que la **reprise peut nécessiter l'arrêt complet de l'activité de pêche**.

Au Brésil, en Guyane française, au Suriname et en Guyane, *Cynoscion acoupa* affiche une tendance à la baisse soutenue. **Une évaluation de l'IUCN réalisée en 2021 a averti que sans une réduction significative de la pêche illécite, non déclarée et non réglementée (INN), l'espèce risquait d'être classée comme « en danger » d'ici 2026.**

Au Suriname et en Guyane, une publication de 2023 utilisant les données de 2018 montre que *Cynoscion acoupa* était déjà surexploité il y a sept ans, soit l'équivalent d'une génération pour cette espèce. **L'étude a conclu qu'il existait déjà un risque important d'épuisement potentiel à long terme.**

Une étude réalisée en 2024 à partir des connaissances écologiques locales révèle une **augmentation spectaculaire de l'effort de pêche au cours des 40 dernières années au Suriname et en Guyane**. Selon les **100 pêcheurs** interrogés, **la longueur des filets maillants a au moins quadruplé, tandis que la durée des sorties de pêche a également quadruplé**. En conséquence, l'effort de pêche combiné par bateau a été multiplié par huit. Dans le même temps, les captures ont diminué de plus de moitié. Cela signifie qu'un bateau devrait désormais déployer deux fois plus d'efforts, avec la longueur actuelle des filets maillants et **la durée actuelle des sorties de pêche, pour capturer le même volume qu'il y a 40 ans**. Cela indique que **la biomasse exploitable des espèces ciblées pourrait être tombée à environ 1/16e des niveaux historiques**, ce qui répond aux critères de l'IUCN pour une population en voie de disparition au niveau des espèces.

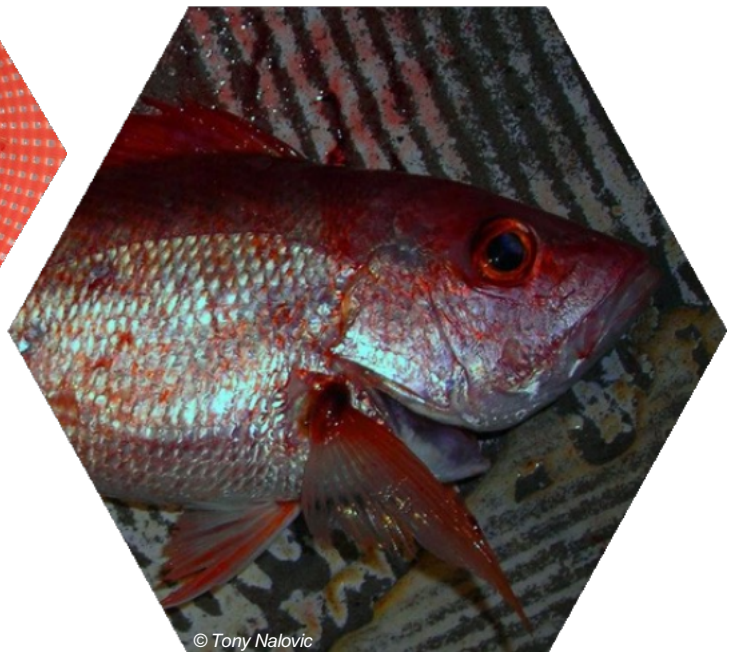
Rapport de la session 2

COP30 | 20 novembre 2025 | Belém, Brésil

En réponse à ces tendances, le Comité des pêches de la Guyane française, avec le soutien de la Collectivité territoriale de Guyane (CTG), a élaboré en 2023 un protocole permettant de **mesurer rapidement la longueur totale des filets maillants en fonction de leur volume**. Cela peut fournir aux autorités chargées de la pêche une méthode simple, rapide et fiable pour inspecter les filets maillants excessivement longs fréquemment signalés dans la région.

D'autres indicateurs renforcent ces préoccupations : **réduction de la taille des mailles, diminution de la taille moyenne des poissons, baisse du total des débarquements et forte proportion de navires sans licence (INN) au niveau régional**. En outre, des facteurs de stress environnementaux, notamment les précipitations extrêmes de 2022, ont perturbé le recrutement des larves. **Cela est démontré par l'absence totale de larves de *Cynoscion acoupa* dans l'une des études estuariennes de l'IFREMER réalisées en 2023.**

Dans l'ensemble, la détérioration des indicateurs de pêche, la forte demande du marché pour les vessies natatoires, les impacts climatiques et les évaluations scientifiques précédentes indiquent un risque élevé d'effondrement imminent si les pratiques actuelles se poursuivent. Le groupe de spécialistes des courbines de l'UICN conclut que le statu quo n'est pas viable et **appelle à une coopération régionale immédiate entre les politiciens, les pêcheurs, les scientifiques, les gouvernements et l'industrie afin d'évaluer les options de gestion, y compris la fermeture totale si cela est jugé nécessaire.**





Conclusion exécutive

L'écosystème marin du nord du Brésil et des Guyanes à un tournant critique

Les travaux de la session 2 de la COP30 ont abouti à un consensus définitif et alarmant : **les pêcheries emblématiques du plateau nord-brésilien et de l'éco-complexe des Guyanes sont confrontées à une menace systémique d'effondrement.** La convergence entre **la pression de pêche toujours élevée sur le vivaneau, la demande croissante du marché pour les vessies natatoires de l'acoupa et les facteurs de stress environnementaux liés au climat** a créé une tempête parfaite qui met en danger à la fois la sécurité alimentaire régionale et la biodiversité marine.

1. Risque imminent d'effondrement des espèces

- **Vivaneau rouge** : Avec un déclin de population estimé à 50 %, l'espèce approche du seuil « en danger ». La capture généralisée de juvéniles et une flotte de navires illégaux, presque aussi importante que la flotte enregistrée, compromettent tous les efforts de rétablissement actuels.
- **Acoupa rouge** : Cette espèce est exposée à un risque élevé d'effondrement imminent. Les comparaisons avec les effondrements historiques d'autres grands Sciaénidés (comme le Bahaba chinois) constituent un précédent inquiétant. L'effort de pêche actuel par bateau est estimé à 16 fois supérieur à celui des années 1980, tandis que la biomasse exploitable pourrait avoir chuté à 1/16e des niveaux historiques.

2. Le moteur de la « ruée vers l'or » : le commerce de la vessie natatoire

Le principal facteur à l'origine de cette crise chez certaines espèces de Sciaenidés est le **commerce international très lucratif des vessies natatoires de poissons**. L'écart de prix extrême entre les vessies, qui peuvent atteindre plus de 115 €/kg, et la chair, qui ne vaut que 3 €/kg, encourage la pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN). Cette « **ruée vers l'or** » économique a rendu la gestion traditionnelle inefficace et encouragé l'utilisation illégale de filets maillants dérivants géants qui déciment non seulement les espèces ciblées, mais aussi la mégafaune marine gravement menacée (tortues, dauphins et requins).

Cela concerne toutes les pêcheries. Nous nous concentrerons ici sur deux des plus de 100 espèces pêchées.

3. Le changement climatique, un facteur multiplicateur de menaces

La résilience de ces stocks est encore davantage érodée par divers facteurs liés au changement climatique. Le réchauffement des océans et les phénomènes météorologiques extrêmes (tels que les précipitations de 2022) ont entraîné un échec du recrutement. **La preuve en est l'absence totale de larves d'acoupa dans une récente étude de recherche.** Ces facteurs de stress non atténués amplifient les effets de la surpêche, faisant du « statu quo » une recette pour des pertes irréversibles.

4. Appel à une action régionale décisive

La session a conclu que les **cadres de gestion actuels sont insuffisants pour lutter contre l'ampleur de la pêche INN et l'exploitation dictée par le marché, en particulier compte tenu de l'inévitabilité d'une augmentation de 1,5 °C de la température post-industrielle.** Afin d'éviter une dégradation et un effondrement supplémentaires, les mesures suivantes sont jugées cruciales :

- **Renforcement de la coopération régionale** : harmonisation de la gestion entre le Brésil, la Guyane française, le Suriname et la Guyane afin de tenir compte de l'interdépendance des stocks. La tenue d'au moins une réunion annuelle entre les parties concernées peut être bénéfique pour tous.
- **Application stricte de la réglementation** : mise en œuvre de protocoles d'inspection rapide (tels que la mesure du volume des filets maillants) dans tous les pays et réduction significative des flottes INN.
- **Intégration de la résilience climatique** : aller au-delà des quotas statiques pour adopter une gestion qui tient compte de l'instabilité environnementale et s'y adapte
- **Adoption de propositions d'inscription** visant à réglementer le commerce international des espèces éligibles lors de la prochaine réunion de la Conférence des Parties (COP21)

Envisager des fermetures totales : en particulier pour *le Cynoscion acoupa*, suivant le modèle américain pour le tambour rouge (*Sciaenops ocellatus*), les autorités devraient être prêtes à mettre en œuvre des fermetures de pêche et des interdictions d'exportation si les données scientifiques indiquent un risque d'effondrement.



© Tony Nalovic

Prochaines étapes

Sans un changement immédiat dans la gouvernance, le passage de ces espèces de «vulnérables» à «en danger» est pratiquement certain, et sera probablement suivi d'un effondrement de l'économie régionale de la pêche. La fenêtre d'intervention proactive se referme; le moment est venu de mettre en place une coopération régionale et multinationale.



Pour visionner la session enregistrée, veuillez suivre ce [lien et saisir](#) le code d'accès : ymf*##E8

Pour toute question, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

michel.nalovic@totm.org

Pour en savoir plus

-> <https://www.totm.org/>

